

## Délégation du Conseil Municipal n°1

Séance du 12 avril 2025

concernant l'affectation du résultat d'exploitation  
de l'exercice 2024 Budget Principal

Le conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. Guy METIVIER

après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

ce jour

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 70 463,34 €

- un déficit de fonctionnement de

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	42 205,66
Virement à la section d'investissement	70 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	28 257,68
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	70 463,34
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	70 463,34
si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
pour €	
B) DEFICIT au 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2025)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 066-216601831-20250412-2025\_11-DE

S/LO

Nombre de membres en exercices :	6	Certifié exécutoire par le Maire,
Nombre de membres présents :	5	
Nombre de suffrages exprimés :	6	
<u>Votes</u>		Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le 12/04/2025 et de la publication le 12/04/2025
Pour	6	
Contre	0	
Date de convocation :	3 avril 2025	

Fait à Saint Marsal, le 12 avril 2025

Le Maire

Guy METIVIER

